

http://www.lr-aikido-ffab.fr



Assemblée Générale ordinaire Gignac - 31 août 2019 Compte-rendu

La présidente ouvre la séance à 15h40 ; le secrétaire François Pottier fait émarger les clubs et décompte les membres (à jour de leur cotisation) présents ou représentés ainsi que les voix.

<u>Présents ou représentés</u> : 28 clubs présents/représentés (comptabilisant 46 voix) sur 44 membres (comptabilisant 65 voix) à jour – les membres étant les clubs à jour de leurs cotisations.

Le quorum étant atteint (= au moins la moitié plus une des voix dont disposent ses membres est présente ou représentée), l'Assemblée peut valablement délibérer.

(38)(38)

ADOPTION DU PV D'AG DU 15/09/2018

Emmanuelle demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15/09/2018.

Aucune question ni objection n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale est mis aux votes.

⇒ Adopté à l'unanimité.

II. RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Emmanuelle expose son rapport moral, qui a été envoyé avec les documents de l'Assemblée Générale. Aucune remarque particulière n'est formulée.

III. RAPPORT D'ACTIVITES 2017/2018 PAR L'ACT

Jacques détaille son rapport, envoyé également avec les documents de l'Assemblée Générale. Un point est évoqué sur l'ouverture des stages au plus grand nombre (quand l'assurance du club le permet ou par le

biais des parrainages), afin de pouvoir toucher le plus de public possible, en particulier pour les stages Enfants, Seniors et Handi (qui restent ouverts à tous pour les deux derniers).

Les rapports des Commissions (Seniors, Enfants, Handi et Féminines) sont également présentés rapidement.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

IV. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Claude prend la parole pour présenter son rapport financier (se reporter au document envoyé avec la convocation).

Il indique que cette saison, au 31/08/2019, un bénéfice de 4 076.14 € a pu être dégagé et que le solde de l'ensemble



http://www.lr-aikido-ffab.fr



des comptes (livret et compte courant) est de 21 538.89 €.

Jean-Claude détaille les plus gros postes (stages, aides à la formation initiale, notamment).

Les clubs n'ayant pas encore réglé la cotisation pour la saison sont invités à le faire rapidement (pour information cela conditionne le droit de vote ainsi que la validité des candidatures aux passages de grades selon les textes fédéraux).

Il est demandé si des questions ou remarques sont à formuler ; personne ne se manifestant, le rapport et le compte de résultat sont mis aux votes.

Approuvés à l'unanimité : quitus est donné au trésorier.

V. ACTIVITES DU CID : CALENDRIER 2018-2019

Le calendrier est repris afin de rappeler les dates et lieux déjà confirmés, et de préciser ceux qui restent à trouver.

Concernant le stage de la commission Handicap, l'intervenant Bertrand Bidault poursuivra le travail de la saison dernière (travail avec des prothèses limitant les mouvements), et propose d'associer le matin le stage Seniors : la proposition est retenue, et il est bien précisé que ces stages sont ouverts à tous.

Les propositions de l'an passé relatives aux préparations aux passages de grades 1^{er} et 2^e dan (sur 3h30 à 4h avec pause) et la validation des stages sont maintenues.

Une école des cadres a été mise en place le matin du stage de Claude, afin que les présents au stage ACT puissent faire un retour auprès des enseignants et toute personne intéressée par l'enseignement, minimum 1^{er} kyu. Une demande est faite pour que la même chose puisse se tenir après un stage Haut Niveau ; après examen des dates, une 2^e école des cadres est positionnée le 6 juin.

Le calendrier est adopté sous réserve des disponibilités des salles et sera diffusé dès que possible quand la plupart des salles auront été officiellement réservées.

Le calendrier des activités de Systema a été déjà diffusé aux clubs dans le cadre de la convocation à l'AG.

VI. MONTANT DE LA COTISATION DU CID

La question du montant de la cotisation du CID à 30 € est posée, le montant est maintenu.

⇒ Adopté à l'unanimité.

VII. MONTANT DES ENTREES DE STAGES

Emmanuelle propose que les stages restent sur les mêmes tarifs que l'an passé.

Aucune remarque n'est formulée, et donc les tarifs sont toujours les suivants :

Stage fédéral	Stage pour tous avec le CEN missionné (2 par saison)	Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant et les mineurs
	Stage préparation 3e / 4e dan	10 € ½ journée
	Stage enseignement enfants	15 € journée
	avec un CEN missionné	• 20 € 1 journée et 1/2
	Stage enseignant /	Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant et les



http://www.lr-aikido-ffab.fr



	examinateur avec 2 CEN missionnés	mineurs • 5 € 1 cours • 10 € stage complet
Stage Comité Interdépartemental	Avec un CEN (ex-stage CODEP)	Payant pour tous : 10 € ½ journée 15 € journée 20 € 1 journée et 1/2
	Avec des membres de la Commission Techniques (stages pour tous, stages préparation grades) sauf ceux-ci-dessous	 Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant et les mineurs 10 € ½ journée 15 € journée 20 € 1 journée et 1/2
	Stages pour tous organisés par la commission Handicap, stages BIFA et Kagami Biraki	Gratuit

VIII. DEVENIR DES TATAMIS STOCKES

De nombreux tatamis appartiennent au CID du fait de leur achat pour aider le lancement de club ou l'accueil de stages de Maître Tamura (notamment celui de janvier 2009).

Ces tatamis sont stockés chez François à Bédarieux et chez Christian à Paulhan, et certains sont au club de St Martin de Valgagues pour aider au lancement de ce jeune club.

Certains tatamis sont de 5 cm et sont dépareillés au regard du reste du stock : ces 17 tatamis intéressent le club de Lodève (qui dispose de tatamis de 5 cm déjà, qu'ils utilisent notamment pour le stage de Pentecôte avec Luc).

Les autres tatamis sont de 4 cm de haut et en tissu, sachant que l'on peut les classer en état soit neuf, soit moyen, soit mauvais.

Il est proposé que l'on conserve l'ensemble des tatamis neufs, sachant que le club de Lodève dispose d'une solution de stockage auprès de la mairie pour ces tatamis. Cela permettra d'avoir un stock conséquent (environ 80 tatamis) pour aider des clubs à se lancer ou à accueillir des stages.

Les tatamis en moyen ou mauvais état seront vendus.

Le Comité Directeur a proposé les éléments suivants :

- le tarif (hors livraison, à prévoir par les acheteurs) est fixé à :
 - o 25 € / tatami pour les tatamis en état moyen de 4 cm et 30 € pour les tatamis de 5 cm ;
 - o 10 € / tatami pour les tatamis en mauvais état de 4 cm ;
- une lettre sera envoyée à tous les clubs afin que les personnes intéressées puissent se positionner sur la qualité et le nombre de tatamis souhaités, ainsi que l'utilisation projetée, avant fin septembre ;
- la répartition sera étudiée en bureau puis validée en Comité Directeur avant concrétisation.
- concernant le club de St Martin, une proposition d'achat leur sera faite pour les 20 tatamis dont ils disposent (prix moyen de 20 €, l'état étant variable), avec la possibilité de payer en plusieurs fois (y compris sur deux saisons, la partie non achetée restant sur place dans le cadre de la mise à disposition gratuite au club puisqu'il reste un an de gratuité).

La proposition globale est mise aux votes.

⇒ Adopté à l'unanimité.



http://www.lr-aikido-ffab.fr



IX. POINT COMMUNICATION

Une réflexion est toujours en cours sur la communication du CID et les moyens que l'on peut y consacrer en fonction des objectifs visés.

De nombreuses personnes font remonter les expériences des clubs (foire aux associations, sites internet et notamment développement de sites « clés en main » qui sont faciles à mettre en place même sans connaissance informatique, approche des écoles, des centres aérés, etc.).

Il est proposé, à défaut de pouvoir mettre en place une commission communication, que toute personne disposant de ressources matérielles et/ou humaines souhaitant les partager (ou mettre en réseau les personnes intéressées) puisse contacter la présidente et/ou l'ACT, afin que des échanges puissent se faire sur les bonnes idées et les compétences, en soutien voire intervention.

La discussion se tourne aussi vers la possibilité d'aider la reprise des clubs dont l'enseignant s'en va ; la difficulté réside dans le fait de trouver un remplaçant malgré les Brevets Fédéraux et BIFA formés et délivrés, et, en cas de volontaires, d'évaluation des moyens dont dispose le club pour financer les déplacements. Dans ce cadre, il est discuté de la possibilité ou non du CID d'intervenir, sachant qu'il est difficile d'avoir une vision sur l'impact sur le devenir du club à échéance (aide sur une saison ? deux ? et après ?), sur les montants et le kilométrage acceptable, et sur l'état des finances des clubs.

La question d'une aide ponctuelle et d'une aide « a priori » est posée et acceptée sous réserve de pouvoir en discuter au Comité Directeur, à qui l'Assemblée décide de confier la responsabilité de tels choix et formalisation.

La communication auprès des enfants est également soulignée, la commission enfants/jeunes précisant qu'un cadeau est toujours apprécié ainsi qu'un goûter.

Jacques rappelle que l'ouverture des stages à des personnes ne pratiquant pas l'aïkido est un vecteur de promotion de notre discipline, et que l'on peut y parvenir via les licences parrainage faciles à utiliser (le contacter pour les clubs intéressés, les documents étant toutefois envoyés par la Fédération en début de saison à tous les clubs également).

X. ADOPTION DU BUGET PREVISIONNEL 2018-2019

Le budget prévisionnel adopté en Comité Directeur est présenté (avec l'intégration des 1 500 € de recettes espérées sur la vente des tatamis), et modifié pour tenir compte de la discussion relative aux aides aux clubs et aux stages enfants (augmentation du budget alloué aux cadeaus enfants qui passe de 500 € à 1 000 €, introduction de 700 € sur les charges exceptionnelles pour l'étude d'aides aux clubs, et passage des aides à la formation de 1 200 € à 1 500 €).

Le montant du budget prévisionnel est de 22 600 € ; les documents sont mis aux votes.

⇒ Adopté à la majorité (2 abstentions représentant 4 voix).

XI. MISE EN PLACE DE DONS A L'ASSOCIATION DEDUCTIBLE DES IMPOTS

Il est possible, lorsque les membres du CID ont droit à un remboursement (déplacement, repas), dans le cadre des réunions ou lorsqu'ils animent des stages, de demander, plutôt qu'un remboursement en numéraire, à faire une remise gracieuse de la somme (avec un montant de 0.306 € du km par contre, pas 0.45 €) qui équivaut à un don à l'association.

En retour, un reçu vous sera donné pour pouvoir faire la déduction de 66% aux impôts.

Les personnes intéressées peuvent contacter Jean-Claude et Emmanuelle pour la mise en place les concernant.

Une demande de rescrit (= forme d'autorisation) va être envoyée en lettre recommandée aux impôts pour valider cette possibilité qui nous est offerte du fait de notre statut d'organisme déconcentrée de la Fédération.



http://www.lr-aikido-ffab.fr



XII. QUESTIONS DIVERSES

Personne ne se manifestant sur d'autres points, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 17h40.

68806889

La Présidente Le Trésorier Le Secrétaire

Emmanuelle RANCHOUP Jean-Claude SAUNIER François POTTIER

presidence@lr-aikido-ffab.fr

secretariat@lr-aikido-ffab.fr

commission technique@lr-aikido-ffab.fr